

Commune de Chens sur Léman Haute Savoie



D 2024 - 77

Conseillers en exercice: 23
Conseillers présents: 19
Conseillers votants: 21
Dont deux pouvoirs

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} octobre 2024

OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le huit octobre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,

PRESENTS: TRONCHON J. MEYRIER M. de PROYART A. BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F. FICHARD B. STUBERT B. CHANTELOT C. PLEYNET J.P. DENERVAUD M. BILLARD G. CHEVRON F. DIANA C. CORNU C. QUERNEC GARIN C. MATTERA A. CHAMPEAU S.

EXCUSÉS: ARNOUX R. « pouvoir à BAARSCH C. » RACINE FREIXENET M. « pouvoir à DENERVAUD M. » GEROUDET A. CHANTELOT L.

Est élue secrétaire de la séance : MATTERA A.

Madame le maire présente au conseil municipal deux états d'admission en non-valeur :

- N° 7005701332 pour un montant de 339,92 €.00 €, titre n° 335/2023
- N° 7099102132 pour un montant de 19,60 €, titre n° 231/2023

Au regard des actions entreprises par le comptable, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques s'est prononcé favorablement sur le dossier d'admission en non-valeur présenté par le comptable.

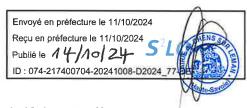
Madame le maire rappelle au conseil municipal que la décision d'admission en nonvaleur prononcée par l'assemblée délibérante, n'éteint pas la dette du redevable. Les titres émis gardent un caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à « meilleure fortune ».

Une fois prononcée, l'admission en non-valeur donne lieu à un mandat émis à l'article 6541 du budget concerné de l'exercice.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE l'admission en non-valeur des créances suivantes :

- N° 7005701332 pour un montant de 339,92 €.00 €, titre n° 335/2023
- N° 7099102132 pour un montant de 19,60 €, titre n° 231/2023



AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures Pour extrait certifié conforme Le secrétaire Audrey MATTERA

Le maire Pascale MORIAUD